Image not found or type unknown

Divorce frais notaire - partage ou licitation

Par **NLP1973**, le **06/05/2017** à **08:51**

Bonjour,

Avec mon conjoint nous souhaitons faire un divorce à l'amiable et je vais tenter de racheter ma part de notre maison. Cela étant, cela va être dur financièrement et je cherche ce qui me coûtera le moins cher...

Questions sur le partage :

- Premièrement, qu'est-ce qui coûte le moins cher, le partage ou la licitation ? Procède t-on de la même manière ?

- Deuxièmement, en cas de partage, un notaire m'annonce les frais suivants sachant que notre maison est estimée à 450.000 euros et qu'il restera 168.000 euros de crédit à rembourser :
-> Sur frais de soulte taxe sur les 282.000 euros restants = 7.050 euros (2,5 % de la valeur du bien moins les crédits).
-> Émoluments du notaire sur la valeur brut de 450.000 euros = environs 7.500 euros (il me dit que c'est un pourcentage fixé par décret).
-> Frais divers de procédures environs 1.000 euros.

Soit à peu près 15.550 euros pour la désolidarisation et que je reprenne la maison. Cela vous parait il correcte ?

Avec mes remerciements.
Nathalie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés